



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 23 juin 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIQUAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Philippe MOREL

Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Nora EL MESDADI
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD

Madame Caroline
JACQUEMARD
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent
BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE
VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION
Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Pierre PRIBETICH

Membres absents :

Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Madame Dominique
MARTIN-GENDRE
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Philippe
LEMANCEAU
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Nathalie
KOENDERS
Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Delphine
BLAYA
Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Monsieur Antoine
HOAREAU

OBJET : ESPACE PUBLIC

Modernisation de l'éclairage public réalisée sur la période 2018-2024 - Certificats d'économie d'énergie valorisés par Dijon métropole - Reversement à la Ville de Dijon de la part afférente aux points lumineux communaux

Par délibération de son bureau métropolitain en date du 20 juin 2024, Dijon Métropole avait décidé d'entamer les démarches de valorisation des certificats d'économie d'énergie liés aux importants travaux de modernisation de l'éclairage public réalisés à partir de 2018 et pendant toute la durée du marché de conception-réalisation-exploitation-maintenance (CREM) relatif à la gestion centralisée de l'espace public (OnDijon).

Il avait également approuvé la conclusion d'une convention avec la société Certinergy en vue de permettre cette valorisation.

Dans la continuité de ces décisions, les démarches nécessaires ont été accomplies au deuxième semestre 2024 auprès du Pôle national des certificats d'économie d'énergie (PNCEE).

Comme elle l'a rappelé dans le rapport détaillé de présentation de son budget primitif 2025, annexé à la délibération d'approbation de ce dernier, Dijon Métropole, dans un objectif d'efficacité administrative, a procédé au dépôt d'un dossier unique auprès du PNCEE. Ce dernier incluait ainsi non seulement les investissements réalisés sur l'éclairage public de compétence métropolitaine au cours des dernières années (2018 à 2024), mais également ceux réalisés, au cours de la même période, sur les points lumineux communaux de la Ville de Dijon dans le cadre des prestations forfaitaires du contrat de gestion centralisée/connectée de l'espace public (OnDijon).

Ces démarches ont ainsi permis à Dijon Métropole de valoriser des CEE, en cumul sur les points lumineux de compétence métropolitaine et de compétence de la commune de Dijon, à hauteur de :

- 4 193 606,19 € au titre des investissements de modernisation de l'éclairage public réalisés au cours des années 2018 à 2023 incluses (montant encaissé par la métropole en mars 2025) ;
- 958 818,07 € au titre des investissements de modernisation de l'éclairage public réalisés en 2024 (montant qui devrait être encaissé par la métropole d'ici à la fin du mois de juin 2025).

Il convient donc désormais d'approuver les modalités de répartition des sommes susvisées entre Dijon Métropole et la Ville de Dijon.

Pour ce faire, le contrat (marché public de conception-réalisation-exploitation-maintenance) de gestion centralisée/connectée de l'espace public¹ conclu avec le groupement Bouygues-Cite-lum, modifié par avenants successifs (dont le dernier avenant en date, référencé n°10, et notifié le 11 mars 2025), prévoit, pour ce qui concerne les forfaits d'investissements de modernisation de l'éclairage public, une répartition précise, année par année, des prestations entre la métropole et la commune, récapitulée dans le tableau ci-après.

Année	Part Dijon Métropole²	Part Ville de Dijon³
2018	90%	10%
2019	90%	10%
2020	90%	10%
2021	95,41%	5,59%
2022	95%	5%
2023	93,36%	6,64%
2024	90,17%	9,83%

Les économies d'énergie étant directement liées aux investissements réalisés pour mettre en place des luminaires LED équipés d'un système de télégestion, il est donc proposé de retenir cette clef de répartition pour déterminer le montant à reverser à la Ville par Dijon Métropole.

¹ Marchés publics référencés n° 2017-255FM pour Dijon Métropole et n° 2017-351FM pour la Ville de Dijon.

² Part des investissements de modernisation de l'éclairage public de compétence métropolitaine.

³ Part des investissements de modernisation de l'éclairage public demeuré de compétence communale (éclairage de bâtiments communaux, d'espaces verts etc.).

Le tableau ci-après récapitule les montants de CEE valorisés par la métropole, ainsi que leur ventilation entre cette dernière et la commune après application des pourcentages susvisés.

Années	Part Dijon Métropole (A)	Part Ville de Dijon (B)	CEE encaissés par la Métropole (C)	Dont part conser- vée par la Métropole = (A) * (C)	Dont part à reverser à la Ville de Dijon = (B) * (C)
2018 à 2020 (cumul)	90%	10%	438 208,91 €	394 388,02 €	43 820,89 €
2021	95,41%	5,59%	953 421,17 €	909 659,14 €	43 762,03 €
2022	95%	5%	1 292 532,49 €	1 227 905,87 €	64 626,62 €
2023	93,36%	6,64%	1 509 443,62 €	1 409 216,56 €	100 227,06 €
Total 2018-2023			4 193 606,19 €	3 941 169,59 €	252 436,60 €
2024	90,17%	9,83%	958 818,07 €	864 566,25 €	94 251,82 €
Total 2018-2024			5 152 424,26 €	4 805 735,84 €	346 688,42 €

Il est donc proposé, sur la base des éléments ci-dessus, d'approuver le reversement à la Ville de Dijon, par Dijon Métropole, des certificats d'économie d'énergie afférents aux investissements de modernisation de l'éclairage public relevant de la compétence communale et réalisés entre 2018 et 2024, pour un montant global cumulé de 346 688,42 €.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** les modalités de répartition entre la Ville de Dijon et Dijon Métropole des certificats d'économie d'énergie valorisés par cette dernière dans le cadre des investissements de modernisation de l'éclairage public réalisés entre 2018 et 2024, pour un total de 5 152 424,26 €, à savoir :

- 346 688,42 € de certificats d'économie d'énergie au titre des investissements de compétence communale réalisés par la Ville de Dijon ;

- 4 805 735,84 € de certificats d'économie d'énergie au titre des investissements de modernisation de l'éclairage public de compétence métropolitaine réalisés par Dijon Métropole ;

- **de préciser** que le reversement par Dijon Métropole de la somme susvisée, soit 346 688,42 €, sera effectué au plus tard le 31 juillet 2025 ;

- **d'autoriser** Madame la Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN POUR : 59

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 7 PROCURATION(S)